



LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉ·ES RESTE LA PRÉOCCUPATION MAJEURE

Malgré une revalorisation des pensions de 5,3% des retraites de base

Conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale, les retraites de base ont augmenté de 5,3% au 1^{er} janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023.

Rien n'est prévu au titre de l'année 2024 pour les retraites de base et complémentaire Agirc-Arcco, alors que le niveau de l'inflation prévue autour de 3,7% se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraité·es.

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. D'autant que les augmentations des retraites sont faites après plusieurs mois d'inflation forte. Elle frappe encore plus durement les retraité·es les plus modestes. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèsent lourdement sur le niveau de vie. En 2 ans, les produits alimentaires ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, les franchises sur les médicaments, les loyers, le transport.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.



En 2023, 50% des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions inférieures à 1570€ (brut mensuel), 20% d'entre eux ont une retraite autour de 1 000€ dont 74% sont des femmes ayant eu des carrières «hachées».

Aujourd'hui, 1,7 millions de retraité·es sont sous le seuil de pauvreté.

Il y a urgence à desserrer l'étouffement de la finance.

Contrairement aux dires de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des finances, le niveau des retraites baisse et représente aujourd'hui 13,5% du PIB contre 17,6% en 2020.

Ceci au prix de l'appauvrissement des retraité·es.

Dans le même temps, on assiste au gavage des actionnaires du CAC 40. Ce sont 97,1 milliards d'euros qui leur ont été versés, soit une augmentation de 17 milliards en un an

Le ministre n'hésite pas à valoriser sa politique : « nous sommes devenus la nation la plus attractive pour les investissements financiers de la planète » livrant ainsi le pays aux exigences des marchés financiers et fonds prédateurs comme Black-Rock, Vanguard, Fidelity, JP Morgan, Goldman Sachs... sous influence américaine.

À cela, s'ajoutent les 157 milliards d'euros d'aides publiques bénéficiant aux entreprises sans conditions, ni contreparties.

Ce montant représente la moitié du niveau des retraites en France.

Les moyens existent pour une revalorisation des pensions de retraites et du niveau de vie.

La CGT revendique :

- Une revalorisation immédiate des pensions du régime général et des pensions complémentaires de 10%.
- Avec leur indexation sur l'évolution du salaire moyen.
- Pas de retraite en dessous du Smic revendiqué par la CGT (soit 2000 € en 2024) avec des mesures solidaires pour y arriver.

Mardi 26 mars 2024

Manifestation place Jean Jaurès à Tours à 10h30

Pour nous faire entendre et contraindre le gouvernement et le patronat d'augmenter les retraites de base et complémentaires pour l'amélioration de notre niveau de vie

Nouvelle attaque contre l'accès à la santé !

Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assuré-es aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, seront multipliés par deux. Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient-es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple.

Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut-être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance, qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen-nes de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif, détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter.

Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20% des retraité-es déclarent renoncer à des soins, que 47% hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.

Plus que jamais, l'UCR-CGT appelle les retraités-es à se mobiliser :

- pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100%, gérée par les représentants des assuré-es

- pour une revalorisation immédiate des pensions de 10% et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

**C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité-es du
26 mars 2024**

Manifestation place Jean Jaurès à Tours à 10h30

- Bulletin de contact ou de syndicalisation -

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Adresse mail :@.....

Date de naissance :

Date de départ en retraite :

Profession exercée :

Bulletin à retourner à :

Union Syndicale des Retraités CGT d'Indre-et-Loire - 18, rue de l'Oiselet – 37550 SAINT-AVERTIN
ou à : usrcgt37@orange.fr